



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

Services publics en milieu rural

La volonté d'agir



L'AMF est très satisfaite de l'initiative prise par Hubert Falco, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, de dresser un bilan de la « Charte sur l'organisation de l'offre de services publics et au public en milieu rural », signée le 23 juin 2006 entre le Premier ministre, l'AMF et 15 opérateurs, et d'étudier, avec tous les signataires, les

moyens de la rendre plus efficace.

Les principes de cette charte, dont l'AMF a eu l'initiative, sont toujours d'actualité.

Nous souhaitons que les approches émiettées, sectorielles et les décisions brutales de réorganisation soient bannies.

Nous voulions qu'une nouvelle méthode soit mise en œuvre, basée sur un diagnostic partagé, une approche globale de l'ensemble des services publics et au public, une information en amont des maires initiée par le préfet et une concertation permettant éventuellement, en garantissant une qualité de service, le recours à des formes de mutualisation ou aux technologies de l'information (ce qui suppose du haut débit !). Ces actions reposaient sur l'action conjuguée du préfet, du président du Conseil général et du président de l'Association départementale des maires.

J'ai dressé un bilan sans concession de l'application de la charte au cours des trois dernières années, demandé une « remobilisation » des préfets sur ce sujet et un suivi annuel, départemental et national. Ayant tous la volonté d'agir, nous allons travailler pendant les mois qui viennent pour vous proposer, lors du prochain Congrès, une charte rénovée qui permette d'organiser ensemble une nouvelle présence des services publics sur le territoire !

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Réforme de la fiscalité locale

Au cours des mois de février et mars 2009, un groupe de travail a réuni l'AMF, l'ADF et l'ARF, afin de nourrir les principes définis par les trois associations dans leur rapport commun de novembre 2007.

Un document, rassemblant les propositions en faveur d'une nouvelle architecture de la fiscalité locale, a été établi, et validé par le Bureau de l'AMF le 22 avril.

Parallèlement, le gouvernement a entamé une série de réunions, associant représentants des élus locaux et ministères concernés, consacrées à la réforme de la fiscalité mais qui portent, en réalité, essentiellement sur la taxe professionnelle (TP).

Ministères et associations d'élus se sont accordés sur les principes devant guider la réforme de la TP :

- respect du principe d'autonomie financière,
- garantie du niveau de ressources pour chaque collectivité,
- maintien d'un lien entre territoires et entreprises,
- maintien d'une liaison de taux entre entreprises et ménages,
- spécialisation des recettes fiscales par niveau de collectivité.

Hypothèses de travail

Au-delà de ces principes, de nombreuses questions restent en suspens, dans la mesure où les hypothèses de travail proposées par l'administration pour compenser les 22 milliards d'euros de pertes de

recettes générées par la réforme de la TP ne sont pas toutes en adéquation avec les positions des associations d'élus.

Ces hypothèses reposent en premier lieu sur des transferts de fiscalité au profit des collectivités :

- la cotisation minimale de la TP, actuellement perçue par l'Etat (6,4 Md€),
- une nouvelle fraction de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (2,8 Md€),
- une nouvelle fraction de taxe intérieure sur les produits pétroliers (3 à 4 Md€),
- une taxe sur les surfaces commerciales (0,6 Md€),
- les droits de mutation actuellement perçus par l'Etat (0,3 Md€).

Sont également envisagées :

- une hausse de la part foncière résiduelle de la TP (qui s'imputerait également sur la cotisation minimale) ;
- d'éventuelles taxes sectorielles pour les grandes entreprises qui seraient particulièrement avantagées par la réforme de la TP.

Une part importante de nouvelles dotations budgétaires compléterait le dispositif (7 à 8 Md€).

Le gouvernement souhaitant inscrire la réforme de la TP dans le projet de budget 2010, de nouvelles réunions sont prévues en mai pour poursuivre la concertation.

En vue de ces réunions, les associations ont demandé à recevoir des simulations sur les pistes envisagées.

LA VIE DE L'AMF

Réforme territoriale
Concertation
P.2

PARTENARIATS

Europe
La Caravane civique
européenne
P.3

PRATIQUE

Logement
Accession
à la propriété
P.5

BLOC NOTE

Santé
Un fruit à la récré
P.6



Distribution électrique

Jacques Pélissard a adressé à Jean-Louis Borloo un courrier demandant une modification d'un décret d'août 2007 qui assimile, à tort au regard de l'esprit des lois « SRU » et « Urbanisme et Habitat », les travaux de renforcement du réseau à ceux relatifs à son extension, augmentant ainsi le coût des travaux à la charge des communes. La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies et plusieurs parlementaires sont intervenus en ce sens.

En réponse, le ministre a confié au président du Conseil supérieur de l'énergie, Jean-Claude Lenoir, député-maire de Mortagne-au-Perche (61), le soin de réunir un groupe de travail associant notamment l'AMF, la FNCCR et ERDF, qui a dégagé les orientations suivantes :

- accepter dans un premier temps la proposition technique d'ERDF, consistant à étendre à davantage de clients résidentiels son barème simplifié, allégeant donc la charge des collectivités locales au titre du renforcement (ouvrages créés en remplacement ou en parallèle d'une liaison existante).
- Poursuivre ses travaux sur la modification du décret de 2007.

Le Bureau de l'AMF, réuni le 22 avril dernier, a réitéré fermement sa demande de modification du décret en saisissant de nouveau Jean-Louis Borloo.

ANTENNES RELAIS

Les travaux de la Table ronde interministérielle « Radiofréquences, santé et environnement » ont débuté le 23 avril dernier. L'Etat a invité les participants (représentants d'organismes publics, d'associations d'élus, d'associations de consommateurs, d'opérateurs de téléphonie mobile...) à se retrouver les 6, 14 et 15 mai pour aborder plus particulièrement la question des antennes relais et des téléphones portables.

Voir l'intervention du représentant de l'AMF, Jean Dionis du Séjour, député-maire d'Agen et président du groupe de travail TIC, sur www.asso.fr - document, n° BW8507.

Réforme territoriale

Lors des réunions de concertation qui ont eu lieu les 9, 23 et 24 avril au ministère de l'Intérieur sous la présidence de Michèle Alliot-Marie, les représentants de l'AMF ont eu l'occasion d'exprimer les positions de notre association sur les projets de réforme des collectivités locales.

Maintien de la clause générale de compétence des communes, achèvement de la carte intercommunale d'ici fin 2011, modification de la composition des commissions départementales de coopération intercommunale, renforcement de leur rôle et poursuite de la rationalisation de l'intercommunalité.

Dans une déclaration commune avec l'Association des communautés urbaines, l'AMF s'est par ailleurs prononcée pour un renforcement des compétences actuelles dévolues aux communautés urbaines qui pourraient, en fonction d'accords

locaux, exercer des compétences déléguées ou transférées par les départements et les régions. Les deux associations ont toutefois souhaité que ce statut renforcé n'aboutisse pas à une dilution des communes. Celles-ci doivent conserver leurs compétences de proximité et leur pouvoir fiscal. Elles estiment d'autre part indispensable de favoriser l'émergence de quelques entités métropolitaines, à une échelle plus large, qui puissent soutenir la comparaison avec les autres métropoles européennes.

Enfin, l'AMF a rappelé son opposition à la création de « communes nouvelles » qui ne serait ni réaliste ni économe des deniers publics et constituerait un recul démocratique majeur. Elle suggère en revanche une meilleure incitation aux fusions de communes (fusion simple) sous réserve de l'accord des élus et des populations concernées.

EN BREF

Ecoles numériques rurales

Dans le cadre du plan de relance pour 2009, le gouvernement a prévu une enveloppe de 50 millions d'euros pour équiper, en numérique, 5 000 écoles situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. Une école numérique doit comprendre à la fois une classe mobile, un tableau blanc interactif, un accès internet haut débit, une mise en réseau des équipements de l'école, une sécurisation des accès Internet, mais aussi des ressources pédagogiques.

L'Education nationale subventionne 80% du coût hors taxe de cet équipement complet, jusqu'à concurrence d'un montant de 9 000 €, auxquels s'ajoute 1 000 € pour l'achat de ressources pédagogiques. L'accès au réseau Internet à un débit suffisant reste à la charge de la commune. L'équipe enseignante ainsi que la commune doivent renseigner conjointement un acte de candidature, téléchargeable sur www.educnet.education.fr, à adresser à l'Inspecteur d'académie.

Grenelle des risques industriels

L'AMF participera aux différentes réunions prévues de mai à juillet qui traiteront de tous les sujets concernant les risques industriels : législation sur les installations classées, information des

habitants, sites et sols pollués, relation entre installations classées et urbanisme. Par ailleurs, l'AMF est invitée à participer, au sein de la Commission interministérielle du transport de matières dangereuses, à l'établissement, d'ici juillet prochain, d'une méthode pour réaliser les « études de dangers » obligatoires dans certains cas : aires de stationnement, gares de triage, ports fluviaux et maritimes, plates-formes multimodales.

Petite enfance

La Convention d'objectif et de gestion (Cog 2009-2012) Cnaf/Etat, signée le 9 avril 2009, intègre une progression annuelle moyenne des crédits d'action sociale de la CNAF de 7,5% sur 4 ans. Elle se fixe comme première priorité de développer l'offre d'accueil des jeunes enfants en prévoyant la création de 20 000 places de crèches supplémentaires, la revalorisation des prix plafonds des prestations de services, l'accompagnement des crèches familiales en difficulté, la modulation du montant des enveloppes Cej en Zus ou Zrr, en favorisant l'accès des enfants de familles en difficulté (horaires atypiques) ou porteurs d'un handicap. Enfin, la Cog désire expérimenter les jardins d'éveil. Voir amf.asso.fr

PARTENARIATS

EUROPE

CIDEM



Depuis 2001, l'association Civisme & Démocratie, organise des « Caravanes civiques » durant lesquelles des jeunes animateurs vont à la rencontre des citoyens afin de les informer et de développer leur sens civique. Cette année, elle organise une « Caravane civique européenne » dont l'objectif est de renforcer

l'espace public européen en favorisant le débat pour encourager la participation lors des prochaines élections européennes du 7 juin 2009. La Caravane sillonnera ainsi 26 villes de France, entre le 9 mai et le 6 juin 2009. Pendant un mois, animations, débats associatifs et échanges seront organisés sur le circuit de la Caravane dans les lycées, les universités, les structures d'accueil jeunes, les gares, les places de marchés et dans tous les autres lieux publics.

CONTACT www.cidem.org

d'un collège ou d'un lycée, de construire un projet environnemental concret pour leur établissement.

Les participants en partenariat avec les élus locaux et les associations locales notamment, travailleront successivement sur cinq thèmes prioritaires : l'alimentation, la biodiversité, l'eau, l'énergie et les biodéchets. Le programme Éco-École conduit ainsi les acteurs de l'école à une réflexion de proximité sur les enjeux environnementaux et favorise l'éducation à la citoyenneté. Les dossiers de participation sont à renvoyer avant le 1er juin 2009.

CONTACT www.eco-ecole.org

● CHENILLE PROCESSIONNAIRE



L'association Plante & Cité, en collaboration avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), lance à partir du 11 mai 2009, une enquête nationale auprès des 36 730 communes de France sur la chenille processionnaire du pin. Les objectifs de cette enquête sont de connaître précisément l'aire de répartition géographique de la processionnaire et d'apporter aux maires une aide efficace et adaptée dans la lutte contre celle-ci. En effet, ce nuisible en constante expansion est l'un des plus grands ravageurs forestiers et pose de réels problèmes de santé publique auxquels doivent faire face les gestionnaires des espaces verts.

CONTACT proceSSIONNAIRE@avignon.inra.fr

GESTION LOCALE

PROSPECTIVE TERRITORIALE

La ville de Deauville accueille les 11 et 12 juin prochains les assises européennes de la prospective territoriale. Cette manifestation vise à sensibiliser acteurs territoriaux à la nécessité d'utiliser la démarche prospective pour construire des politiques ambitieuses et durables dans les villes, les départements, les régions. Ce forum se veut d'abord un lieu de rencontre entre praticiens soucieux d'interroger leurs méthodes, leurs savoir-faire, leurs expériences afin d'en tirer quelques enseignements. Retrouvez le programme complet sur : www.creativeplace.eu

CONTACT Jean-Loup Santurette – 02 31 14 02 02

et enfin le soutien à la jeunesse. Cette septième édition sera également l'occasion de lancer au niveau national une série de manifestations régionales et locales « Les ateliers du vivre-ensemble et de la fraternité ».

CONTACT Emmanuelle Guillaume 01 44 07 02 52

ENVIRONNEMENT

● ÉCO-ÉCOLE



Placé sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale, le programme Éco-École permet à tous les participants et les partenaires d'une école élémentaire,

FRATERNITÉ

ODAS

Tous les deux ans, l'ODAS (Observatoire national de l'action social décentralisée) organise les Rencontres nationales de l'action sociale, réunissant des élus et des responsables du secteur social afin de faire le point sur les avancées de la décentralisation. Cette année, ces rencontres auront lieu les 2 et 3 juillet, à Marseille et auront pour thème « le vivre-ensemble à l'épreuve de la crise ». Ces rencontres s'articulent autour de cinq conférences-débats, privilégiant les échanges d'expériences sur le soutien à l'enfance et à la famille, le soutien aux personnes âgées et aux personnes handicapées, le soutien à l'insertion, le développement social et la vie des quartiers

AGENDA

➤ 19 MAI

· Groupe de travail Fonction publique territoriale
· Commission Culture et communication
· Entretien des présidents de la MEPLF*, avec Bruno Le Maire, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes.

➤ 26 MAI

Commission des Finances

➤ 27 MAI

Bureau et Comité directeur

➤ 3 JUIN

Commission des communes et territoires ruraux

➤ 17 JUIN

Groupe de travail Restauration collective-agriculture de proximité bio

* Rendez-vous de Jacques Pélassard, président de l'AMF

Textes officiels



RSA 1ER DÉCRET D'APPLICATION

Le décret, étape essentielle vers la généralisation du RSA au 1er juin 2009, définit les règles qui le régiront et précise les éléments à prendre en compte pour en déterminer le montant, la procédure de demande, le financement, les modalités de versement et sa durée. Il définit aussi les conditions d'attribution de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE), prestation attribuée aux bénéficiaires du RSA pour couvrir les frais.

Les demandes pourront être déposées notamment auprès du CCAS ou CIAS du lieu de résidence du demandeur, lorsque son conseil d'administration a décidé d'instruire les

demandes. Le CCAS instructeur définit avec le président du conseil général un engagement de qualité de service garantissant la fiabilité et la rapidité des opérations d'instructions. L'accès des jeunes enfants aux seins des structures d'accueil, des personnes en insertion sociale ou professionnelle, est modifié par ce décret. En effet, les gestionnaires devront leur réserver, au minimum, une place par tranche de 24 places (auparavant une seule place sur l'ensemble des places disponibles leur étaient réservés).

Référence : Décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active



COMMANDE PUBLIQUE FOURNITURES COURANTES

La publication, le 19 mars 2009, de l'arrêté portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) s'inscrit dans un processus de refonte de l'ensemble des CCAG.

Si le CCAG FCS ne s'applique qu'aux marchés qui s'y réfèrent expressément, le nouveau texte a pour ambition de devenir un véritable outil de référence, didactique et opérationnel, pour les acheteurs publics, qu'il est toutefois possible de modifier, préciser ou compléter dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Sur le fond, les nouveautés introduites dans le CCAG FCS portent

notamment sur l'utilisation des bons de commande avec la possibilité pour le titulaire du marché de faire des observations ; les ordres de service qui permettront de préciser les modalités d'exécution des prestations ; la définition des prestations de maintenance ; la mise en œuvre des pénalités de retard et le régime de résiliation des marchés publics. Aux termes de l'arrêté, le CCAG est d'application immédiate. Il s'ensuit qu'il est applicable aux marchés pour lesquels une consultation a été engagée ou un AAPC envoyé à la publication postérieurement à sa date d'entrée en vigueur, c'est-à-dire à compter du 20 mars 2009.

Référence : Arrêté du 19 janvier 2009 publié au JO du 19 mars 2009



LOGEMENT ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

Un décret en cours de publication précise les conditions d'attribution des subventions de l'Etat aux collectivités territoriales. Celles-ci permettent d'abaisser à 2000 € par logement l'effort net exigé des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui accordent des aides ouvrant droit au Pass-foncier (aides allant de 3000 € à 5000 € selon la composition du ménage et la localisation de l'opération). Pour mémoire, ces aides consistent en subventions directes aux accédants ou en bonifications à un établissement de crédit permettant l'octroi d'un prêt à des conditions favorables.

La subvention de l'Etat est versée après production par la commune de justificatifs (preuve de l'aide,

décision d'octroi du bail à construction ou du prêt à remboursement différé). La demande de subvention est adressée par la commune au préfet du département d'implantation du logement. La première demande est accompagnée de la délibération du conseil municipal fixant le cadre des aides communales à l'accession à la propriété. Les aides des collectivités territoriales, qui ont fait l'objet d'un engagement de versement auprès des bénéficiaires dès le 1er janvier 2009, sont concernées par le texte, dans la limite des crédits inscrits en loi de finances (50 millions d'euros de subventions en 2009).

Plus d'information : www.maison-15euros.info



MARCHÉS PUBLICS PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES INNOVANTES

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et le décret d'application du 18 février 2009 mettent en place une expérimentation d'une durée de cinq ans, qui vise à permettre aux acheteurs de réserver une partie de leurs marchés publics de haute technologie, de recherche et développement et d'études technologiques aux petites et moyennes entreprises (PME) innovantes.

Deux textes sont venus préciser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif. Un décret, publié le 2 mars 2009, définit la notion de PME, en renvoyant à la définition commu-

nautaire selon laquelle une petite entreprise a un effectif inférieur à 50 personnes et un chiffre d'affaires ou un bilan annuel n'excédant pas 10 millions d'euros. Une moyenne entreprise comprend moins de 250 personnes et réalise un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions ou un bilan annuel de moins de 43 millions d'euros. Par ailleurs, un arrêté du 16 mars 2009, relatif à la loi de modernisation de l'économie pour la passation des marchés publics, identifie les 62 domaines qui relèvent de la haute technologie.

Références : Décret n° 2009-245 du 2 mars 2009 et arrêté du 16 mars 2009.

Loi de finances rectificative 2009

La deuxième loi de finances rectificative pour 2009 a été adoptée le 20 avril 2009. Elle contient plusieurs dispositions intéressant les collectivités locales.

L'une d'elle concerne le versement anticipé du FCTVA. Le délai ouvert aux collectivités pour signer avec les préfetures la convention par laquelle elles s'engageraient à augmenter leurs dépenses d'investissement en 2009 est prolongé d'un mois ; la nouvelle date limite est donc désormais fixée au 15 mai 2009. Une mesure vise à faciliter l'octroi de prêts bancaires aux opérateurs de la filière bois suite à la tempête qui a touché les régions du Sud-ouest en janvier dernier : l'Etat pourra octroyer sa garantie aux prêts destinés aux opérateurs de la filière bois et permettant de

financer l'achat, le stockage et la mobilisation des bois issus des massifs forestiers concernés. La loi autorise par ailleurs le versement de fonds de concours entre un syndicat d'électricité et ses communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres, lorsque ces fonds de concours sont destinés à financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Cette disposition précise que leur versement nécessite les accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des EPCI concernés, et que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par leur bénéficiaire.

Loi n° 2009-431 publiée au JO du 22 avril 2009

SOLIDARITÉ DISCRIMINATION ET FPT

La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) a envoyé, fin avril 2009, aux 200 plus grandes collectivités (communes, départements, régions) et aux associations départementales de maires un « cadre de référence contre les discriminations », rédigé notamment en collaboration avec l'Association des maires de France (AMF).

Ce document comprend une énumération d'actions concrètes pour garantir l'égalité de traitement entre candidats à un emploi public ou entre agents ainsi que des pistes d'action pour promouvoir l'égalité des chances. Un questionnaire, décliné du cadre, est envoyé à ces 200 collectivités afin d'avoir une photographie actuelle des pratiques. Le groupe de travail fonction publique territoriale de l'AMF est également associé à cette démarche.

Bientôt téléchargeable sur le site internet de la HALDE (www.halde.fr), ce cadre est enfin complété par un outil d'évaluation des résultats des actions mises en œuvre par l'employeur territorial et un guide à

l'intention des recruteurs locaux, principalement exposés aux risques de discrimination.

APPEL À PROJETS JARDINS D'ÉVEIL

Un appel à projets est lancé pour expérimenter, dès l'automne 2009, la création de jardins d'éveil, structures dédiées à l'accueil des 2-3 ans, ne venant pas en substitution de l'école maternelle, selon la promesse du ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, sur la base d'un cahier des charges élaboré par un groupe de travail auquel l'AMF a participé. Installés dans des écoles ou des locaux municipaux, ils accueilleront de 12 à 24 enfants sur l'amplitude horaire d'une crèche et bénéficieront d'une prestation forfaitaire versée par la CAF et/ou la MSA. Le financement de 8 000 places d'ici à 2012 est inscrit dans la nouvelle convention d'objectif et de gestion de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Les candidatures doivent être adressées à la CNAF et à la Direction générale de l'action sociale (DGAS) au plus tard le 30 septembre 2009.

Voir amf.asso.fr

Contrats aidés et Civis

L'enveloppe financière des contrats aidés du secteur non marchand permet pour l'année 2009 la conclusion de 330 000 contrats, dont 50 000 destinés aux jeunes (jusqu'à 25 ans) dans des fonctions aux compétences transférables dans le secteur privé.

Depuis le 1er avril 2009, le taux de prise en charge par l'État (toutes aides comprises) est fixé à 90 % (au lieu de 70 %) pour l'ensemble de ces contrats.

Les jeunes peuvent également bénéficier d'un CIVIS, contrat leur permettant d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat, conclu avec les missions locales ou les PAIO, a une durée renouvelable d'un an.

Aides publiques

Afin de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière, cinq régimes temporaires d'aides publiques sont instaurés pour deux ans : des aides compatibles d'un montant limité à 500 000 €, des aides temporaires sous forme de prêts bonifiés, des aides sous forme de prêts bonifiés pour les produits verts, des aides temporaires sous forme de garanties ou des aides temporaires en capital-investissement pourront être octroyées par les collectivités territoriales sous certaines conditions.

Accessibilité

Le diagnostic pour les Établissements recevant du public (ERP) de 1^{er} et 2^e catégorie, dont les communes sont propriétaires ou gestionnaires, doit être réalisé au plus tard le 31 décembre 2009 et non plus au 31 décembre 2010 (rappel des obligations des communes : voir le Supplément n°257 de *Maires de France* d'avril 2009, page 5).

Référence : Décret 2009-500 du 30 avril 2009-J.O du 3 mai



Elections européennes

En prévision des élections européennes du 7 juin 2009, le Bureau d'information en France du Parlement européen met à la disposition des communes de moins de 1000 habitants un kit de communication sur l'Europe (brochures « Bienvenue au Parlement européen » et « L'Europe au quotidien », dépliant « élections », carte géographique EU 27...). Les kits seront adressés aux 1000 premières communes qui en feront la demande.

CONTACT - www.europarl.fr
- catherine.burckel@europarl.europa.eu



Santé mentale

En France, les troubles psychiques sont la première cause d'invalidité et la deuxième cause d'arrêt maladie. Les personnes qui en souffrent subissent stigmatisation et discriminations. Les associations d'usagers (patients, familles, amis), les professionnels de santé mentale et les élus locaux s'unissent contre cette exclusion. C'est pourquoi l'AMF est partenaire de la campagne

nationale de sensibilisation et d'intérêt général, « Accepter les différences, ça vaut aussi pour les troubles psychiques », organisée par le Centre collaborateur de l'organisation mondiale de la santé (CCOMS). Une brochure d'information est disponible sur le site www.accepterlesdifferences.com



Un fruit à la récré

L'Union européenne a décidé de prolonger l'opération « Un fruit à la récré ». Le programme 2009 prévoit le cofinancement à hauteur de 50% de l'achat de fruits et des frais connexes, pour une distribution hebdomadaire dans les écoles primaires, en dehors de la restauration scolaire. Le complément financier sera apporté par la commune, sachant que le coût annuel moyen par enfant est évalué à moins de 10 €.

CONTACT
christine.laine@agriculture.gouv.fr
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.



Numéro 119

Le numéro d'urgence social « 119-Allô Enfance en Danger », mis en place par le Service national

d'accueil téléphonique pour l'Enfance maltraitée, est destiné à accueillir les appels d'enfants en danger ou risquant de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations. Le 119, accessible gratuitement, est joignable 24h sur 24 et il n'apparaît pas sur les factures détaillées de téléphone. De plus, son affichage est obligatoire dans toutes les écoles.

CONTACT www.allo119.gouv.fr



Formation des élus

Dans le cadre d'une action de formation continue, l'École nationale de la magistrature (ENM) offre à 20 maires l'opportunité de bénéficier gratuitement d'une formation sur le thème « Impact et évaluation des politiques publiques en matière pénale » du 23 au 27 novembre 2009 (session de 5 jours) à l'ENM Paris. L'objectif est d'apporter des éléments de réponses sur l'impact et l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la délinquance. Les maires intéressés peuvent s'inscrire auprès de Mairie 2000.

CONTACT dbreure@amf.asso.fr
ou au 01.44.18.13.97



DOSSIER

Favoriser et recréer les lieux de convivialité

POLITIQUES

Réforme des collectivités

TERRITOIRES

Les fusions de communautés

PRATIQUE

Déchets : optimiser les collectes sélectives

sur
www.amf.asso.fr
retrouvez toute l'information de l'AMF

40 099 abonnés par jour
retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE
info

ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 258, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Directeur de la publication : Nicolas Basselier - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli, Sophie Courbarien - Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique CREAPRESS Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambrey-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411. Crédits photographiques : © Florence Daudé p.1

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Haut Conseil de la Famille : Patrick Masclat, maire d'Arleux – 59
Comité opérationnel « trame verte et bleue des chantiers du Grenelle de l'environnement » : Christophe Priou, maire de Guérande – 44
Comité de pilotage du programme nutrition santé : Isabelle Maincion, maire de La Ville-aux-Clercs – 41 (titulaire) ; Michel Grégoire, maire de La Roche-sur-le-Buis – 26 (suppléant)
Conseil national du littoral : Roland Bruno, maire de Ramatuelle - 83

AGENDA DES AD

- 6 JUIN**
- Assemblée générale de l'Association des maires du Maine-et-Loire
 - Assemblée générale de l'Association des maires de Saône-et-Loire
- 9 JUIN**
- Réunion des directeurs d'Associations départementales de maires à Paris
- 10 JUIN**
- Assemblée générale de l'Association des maires du Val-de-Marne*
- 12 SEPTEMBRE**
- Assemblée générale de l'Association des maires du Loiret
 - Assemblée générale de l'Association des maires des Ardennes *
- 27 JUIN**
- Assemblée générale de l'Association des maires de la Manche
- 2 JUILLET**
- Assemblée générale de l'Association des maires des Yvelines
- 12 SEPTEMBRE**
- Assemblée générale de l'Association des maires de la Savoie

* En présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF